



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **9 juillet 2013**

Délibération n° 2013-4059

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron

objet : Opération de renouvellement urbain (ORU) Terrailon - Abords du centre commercial - Complément d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Conseiller David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 juin 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : jeudi 11 juillet 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Jacquet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Millet, Morales, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mmes Rabatel, Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Touléron, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Bouju), Buna, Daclin (pouvoir à M. Flaconnèche), Mmes Vullien (pouvoir à M. Abadie), Pédrini (pouvoir à M. Chabrier), M. Arrue, Mme Besson (pouvoir à M. Fournel), MM. Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Suchet), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à M. Desbos), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Cochet (pouvoir à M. Vaté), Fleury (pouvoir à M. Gléréan), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), MM. Imbert (pouvoir à Mme Laurent), Joly (pouvoir à M. Vincent), Justet, Lebuhotel (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), MM. Longueval (pouvoir à Mme Guillemot), Lyonnet (pouvoir à M. Rousseau), Martinez (pouvoir à M. Crédoz), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Nissanian (pouvoir à M. Kabalo), Pili, Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Lambert), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Ferraro), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vial (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : M. Barge, Mmes Bab-Hamed, Ghemri, MM. Giordano, Lelièvre, Louis, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 9 juillet 2013**Délibération n° 2013-4059**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Bron

objet : **Opération de renouvellement urbain (ORU) Terrailon - Abords du centre commercial - Complément d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le quartier de Terrailon à Bron constitue l'un des sites de copropriétés privées les plus en difficulté de l'agglomération lyonnaise, ce qui a justifié son classement en opération de renouvellement urbain (ORU) et en quartier prioritaire. Dans le cadre de la convention de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), signée le 21 février 2008, la Communauté urbaine de Lyon a décidé de réaliser les travaux aux abords du centre commercial Terrailon.

La rue Bramet redressée sera l'un des principaux axes de composition du quartier renouvelé. Elle permettra de mettre en relation directe et en continuité une chaîne d'équipements et de services : commerces, équipements publics, lieux de culte, square du cœur de quartier. Il s'agira d'accorder une priorité à la continuité des trottoirs et à la perception visuelle homogène sur l'ensemble du parcours. Cette rue accueillera aussi le tout premier programme de construction de logements liés à la rénovation urbaine du quartier. Le programme est le suivant :

- création de stationnements aux abords de l'opération établissement public d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA),
- réalisation de l'amorce de la rue Guynemer reprofilée : l'aménagement de ce tronçon sud de la rue Guynemer préfigurera le traitement qui sera adopté pour les futures voies secondaires du quartier,
- réalisation des abords de l'opération Epareca côté Brossolette. Cette partie du projet accueillera la construction d'une moyenne surface de 500 mètres carrés en rez-de-chaussée d'un immeuble de logements R + 3 + attique complété par un programme d'activités sur 300 mètres carrés environ.

Le projet a fait l'objet d'individualisations d'autorisations de programme, par délibérations des 29 novembre 2010 et 18 avril 2011 pour un montant total de 2 131 735 € en dépenses et 1 095 340 € en recettes au budget principal. Il a ensuite fait l'objet d'une reventilation de l'individualisation de l'autorisation de programme, par délibération du 25 juin 2012.

Les travaux d'assainissement ont été réalisés durant l'été 2012. Les travaux de dévoiement de réseau sont en cours. Compte tenu des résultats des appels d'offres et du lancement des travaux en juillet 2013 pour accompagner l'opération conduite par l'EPARECA, il est à présent nécessaire de revoir la répartition des financements de l'opération :

	Autorisation de programme initiale	Autorisation de programme finale
0P06O1977 (€ TTC)	2 131 735	2 251 735
1P06O1977(€ TTC)	69 600	69 600
2P06O1977 (€ HT)	208 061	88 061
Total	2 409 396	2 409 396

Il est proposé de compléter l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains sur l'opération Bron Abords du centre commercial de 120 000€ au budget principal et de réduire le montant inscrit au budget annexe de l'assainissement du même montant.

Le coût de l'opération tous budgets confondus reste fixé à 2 409 396 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

Décide :

a) - l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, sur l'opération n° 0P06O1977 - Bron Terraillon Abords du centre commercial pour un montant de 120 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal. Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 251 735 € en dépenses,

b) - la diminution de l'individualisation de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, sur l'opération n° 2P06O1977 - Bron Terraillon Abords du centre commercial pour un montant de 120 000 € en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement. Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 88 061 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 juillet 2013.